CADETS DE LA MARINE ROYALE CANADIENNE

PHASE TROIS

GUIDE PÉDAGOGIQUE

SECTION 3

OCOM M307.03 – RECONNAÎTRE LE PARTENARIAT ENTRE LA LIGUE NAVALE DU CANADA ET LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE POUR SUPPORTER LE MOUVEMENT DES CADETS DU CANADA

Durée totale : 30 min

PRÉPARATION

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA LEÇON

Les ressources nécessaires à l'enseignement de cette leçon sont énumérées dans la description de leçon qui se trouve dans l'A-CR-CCP-603/PG-002, chapitre 4. Les utilisations particulières de ces ressources sont indiquées tout au long du guide pédagogique, notamment au PE pour lequel elles sont requises.

Réviser le contenu de la leçon pour se familiariser avec la matière avant d'enseigner la leçon.

Photocopier et découper les fiches qui se trouvent à l'annexe B.

DEVOIR PRÉALABLE À LA LEÇON

S.O.

APPROCHE

L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 et 2 afin d'initier les cadets aux trois niveaux de la LNC et aux responsabilités de la LNC et du MDN pour supporter le MCC, puisqu'il permet à l'instructeur de transmettre de nouveaux renseignements tout en encourageant les cadets à participer activement en posant des questions et en y répondant.

Une activité en classe a été choisie pour le PE 3, parce que c'est une façon interactive de permettre aux cadets de décrire le partenariat entre la LNC et le MDN pour supporter le MCC.

INTRODUCTION

RÉVISION

S.O.

OBJECTIFS

À la fin de la présente leçon, le cadet devrait avoir reconnu le partenariat entre la LNC et le MDN pour appuyer le MCC.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PF-002/A-CR-CCP-603-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

IMPORTANCE

Il est important que les cadets reconnaissent le partenariat entre la LNC et le MDN pour appuyer le MCC, parce que ces deux organisations collaborent pour assurer le succès du MCC qui a une incidence directe sur les cadets.

Point d'enseignement 1 **Décrire les trois niveaux de la LNC**

Durée : 5 min Méthode : Exposé interactif

LE NIVEAU NATIONAL DE LA LNC

Il existe un certain nombre d'éléments de la LNC au niveau national. En voici quelques-uns :

- **Le conseil d'administration national.** Il s'agit de l'organe directeur de la LNC.
- **Le comité exécutif national.** Il supervise les opérations entre les réunions du conseil d'administration.
- **Le conseil consultatif national.** Composé des trois derniers présidents nationaux, il agit comme groupe consultatif auprès du président, comme comité de nomination pour l'élection des officiers et des membres du conseil et il gère des projets à la demande du président.
- **Le bureau national.** Il se trouve à Ottawa, en Ontario, et il est dirigé par le directeur exécutif. Il a comme responsabilité de gérer les affaires quotidiennes de la LNC.

LES DIVISIONS DE LA LNC

À quelques exceptions près, on retrouve une division de la LNC dans chaque province. Elles offrent orientation et soutien aux succursales.

LES SUCCURSALES DE LA LNC

Les succursales de la LNC consistent en des groupes de personnes dans les régions locales qui dirigent les affaires de la LNC. Le conseil d'une succursale est composé d'un président, d'un ou de plusieurs vice-présidents, d'un secrétaire, d'un trésorier et de présidents de comité qui supervisent les diverses activités de la succursale. Les comités de la succursale peuvent comprendre le comité des cadets de la Marine, le comité des cadets de la Ligue navale, le comité pour la collecte de fonds ou des relations publiques. Le président des cadets de la Marine sert de liaison entre la succursale et les corps de cadets.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 1

QUESTIONS

Q1. Nommez deux éléments de la LNC au niveau national?

Q2. Quel est l'objet des divisions de la LNC?

Q3. Quel est le rôle du président des cadets de la Marine?

RÉPONSES ANTICIPÉES

R1. Les éléments de la LNC au niveau national sont les suivants :

- le conseil d'administration national,
- le comité exécutif national,
- le conseil consultatif national,

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PF-002/A-CR-CCP-603-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

- le bureau national.

R2. Elles offrent orientation et soutien aux succursales.

R3. Le président des cadets de la Marine sert de liaison entre la succursale et les corps de cadets.

Point d'enseignement 2 **Décrire les responsabilités de la LNC et du MDN**

Durée : 10 min Méthode : Exposé interactif

RESPONSABILITÉS DE LA LNC

Recruter des cadets. Le conseil d'une succursale doit établir et gérer un plan de recrutement des cadets.

Recruter des officiers pour le Cadres des instructeurs de cadets (CIC). La LNC a la responsabilité de recommander des personnes convenables pour qu'elles soient enrôlées dans les Forces canadiennes comme instructeurs des cadets.

Collecte de fonds. Le conseil d'une succursale doit organiser des activités de collecte de fonds pour soutenir le corps de cadets.

Fournir des prix et des médailles. La LNC fournit des prix aux cadets et aux officiers, comme les suivants :

- **Citation de la Ligue navale.** Récompense décernée par le conseil d'administration national à un cadet de la Ligue navale ou à un cadet de la Marine royale canadienne qui s'est distingué par ses actes ou son attitude en tentant de sauver la vie ou les biens d'autrui.
- **Cadet de la Marine national de l'année.** Récompense décernée annuellement par le conseil d'administration national au cadet de la Marine royale canadienne le plus méritant.
- **Cadet de division de l'année.** Récompense décernée annuellement par chaque division au cadet de la Marine royale canadienne le plus méritant de la division concernée.
- **Médaille d'excellence de la Ligue navale.** Récompense décernée annuellement aux cadets de la Ligue navale et aux cadets de la Marine royale canadienne les plus méritants de chaque division (normalement un cadet par corps de cadets).
- **Médaille de service des cadets de la Marine.** Cette récompense reconnaît le service de cadets de la Marine royale canadienne méritants pendant au moins quatre années consécutives.
- **Assiduité parfaite, programme.** Ce certificat est décerné par les succursales à tout cadet de la Marine royale canadienne qui a participé assidûment à tous les exercices d'entraînement pendant sa carrière de cadet.
- **Assiduité parfaite (année).** Ce certificat est décerné par les succursales à tout cadet de la Marine royale canadienne qui a participé assidûment à tous les exercices d'entraînement pendant l'année d'instruction.

Fournir des installations d'instruction au corps de cadets. La succursale de la LNC fournit un bureau et des installations d'instruction au corps de cadets, lorsqu'ils ne sont pas fournis par le MDN.

Organiser et diriger des programmes d'activités récréatives. La LNC a la responsabilité d'organiser et de diriger les régates nationales des cadets de la Marine royale canadienne.

Fournir des fonds pour des activités d'instruction facultatives. La succursale de la LNC fournit des fonds pour des activités d'instruction facultatives.

Fournir de l'équipement au corps de cadets. La succursale de la LNC a la responsabilité de fournir de l'équipement pour les activités d'instruction facultatives.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PF-002/A-CR-CCP-603-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

RESPONSABILITÉS DU MDN

Former les officiers du CIC. Le MDN a la responsabilité d'analyser, de concevoir et d'élaborer un programme de cours, d'approuver l'instruction conformément aux exigences régionales et de consulter la LNC en ce qui a trait au contenu du cours d'officier d'instruction du CIC.

Fournir les normes de qualification et les plans (NQP) et les guides pédagogiques (GP) pour l'instruction des cadets. Le MDN élabore et fournit les NQP et les GP qui orientent l'instruction des cadets.

Fournir des fonds pour les activités d'instruction et de soutien obligatoires. Les activités d'instruction et de soutien obligatoires sont financées par le MDN.

Élaborer des politiques à l'égard des officiers du CIC, des instructeurs civils (IC) et des cadets. Le MDN a la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et d'appliquer la politique concernant l'officier du CIC, les instructeurs civils (IC) et les cadets.

Distribuer de l'équipement aux corps de cadets conformément aux barèmes de distribution. Tout l'équipement requis pour l'instruction obligatoire, les activités de soutien obligatoires et l'instruction dirigée facultative est fourni par le MDN.

Payer les officiers du CIC et les IC. Le MDN a la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et d'appliquer la politique relative à la paie, de même que de payer les officiers du CIC et les IC.

Sélectionner les cadets qui reçoivent une instruction dans les centres d'instruction d'été des cadets (CIEC). Le MDN a la responsabilité de s'assurer que les cadets respectent les conditions d'admissibilité et de sélectionner les cadets qui suivront les cours d'instruction d'été.

Fournir des installations et du personnel aux CIEC. Le MDN a la responsabilité d'assurer la disponibilité d'installations adéquates et de sélectionner du personnel pour les CIEC.

RESPONSABILITÉS DE LA LNC ET DU MDN

Former et dissoudre des corps de cadets. La LNC et le MDN collaborent pour former de nouveaux corps de cadets et dissoudre les corps de cadets qui ne sont pas efficaces.

Développer des relations avec la communauté et les médias. Des relations avec les médias sont maintenues à tous les niveaux de la LNC et du MDN. Le MDN a nommé aux échelles régionale et nationale des officiers aux affaires publiques qui maintiennent des relations à leur niveau. La succursale locale de la LNC et les commandants du corps de cadets ont la responsabilité d'assurer de bonnes relations avec la communauté et les médias locaux.

Superviser et administrer les corps de cadets. La succursale locale de la LNC et le personnel du corps de cadets collaborent pour assurer une supervision et une administration adéquates au sein des corps de cadets.

Fournir des groupes de revue pour les revues officielles annuelles. La LNC et le MDN collaborent pour fournir des groupes de revue aux revues officielles annuelles des corps de cadets.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 2

QUESTIONS

Q1. Quelles sont les responsabilités de la LNC?

Q2. Quelles sont les responsabilités du MDN?

Q3. Nommez une responsabilité conjointe de la LNC et du MDN?

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PF-002/A-CR-CCP-603-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

RÉPONSES ANTICIPÉES

R1. La LNC a les responsabilités suivantes :

- recruter des cadets;
- former des officiers du CIC;
- faire des campagnes de financement;
- fournir des prix et des médailles;
- fournir des installations d'instruction au corps de cadets;
- organiser et diriger des programmes d'activités récréatives;
- fournir des fonds pour des activités d'instruction facultatives, activités facultatives dirigées;
- fournir de l'équipement au corps de cadets.

R2. Le MDN a les responsabilités suivantes :

- former les officiers du CIC;
- fournir les normes de qualification et les plans (NQP) et les guides pédagogiques (GP) pour l'instruction des cadets;
- fournir des fonds pour les activités obligatoires et les activités de soutien;
- élaborer des politiques à l'égard des officiers du CIC, des instructeurs civils (IC) et des cadets;
- distribuer de l'équipement aux corps de cadets conformément aux barèmes de distribution;
- payer les officiers du CIC et les IC;
- sélectionner les cadets qui reçoivent une instruction dans les CIEC;
- fournir des installations et du personnel aux CIEC.

R3. La LNC et le MDN ont les responsabilités conjointes suivantes :

- former et dissoudre les corps de cadets;
- développer des relations avec la communauté et les médias;
- superviser et administrer les corps de cadets;
- fournir des groupes de revue pour les revues annuelles.

Point d'enseignement 3 **Diriger une activité où les cadets doivent décrire le partenariat entre la LNC et le MDN pour supporter le MCC**

Durée : 10 min Méthode : Activité en classe

ACTIVITÉ

OBJECTIF

L'objectif de cette activité est que les cadets décrivent le partenariat entre la LNC et le MDN pour appuyer le MCC.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PF-002/A-CR-CCP-603-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

RESSOURCES

- des feuilles pour tableau de papier,
- des fiches de responsabilités,
- du ruban.

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

1. Donner à trois feuilles du tableau de papier les titres suivants (un titre par feuille) :
   a. Responsabilités de la LNC,
   b. Responsabilités du MDN,
   c. Responsabilités conjointes.
2. Fixer les feuilles du tableau de papier sur le mur.
3. Placer les fiches de responsabilité face contre la table, à l'avant de la pièce.

INSTRUCTIONS SUR L'ACTIVITÉ

1. Répartir les cadets en deux équipes.

2. Demander à un cadet de chaque équipe d'aller à l'avant de la pièce et de prendre une fiche au-dessus de la pile.

3. Accorder aux groupes une minute pour qu'ils discutent de la catégorie à laquelle leur responsabilité appartient (Responsabilités de la LNC, Responsabilités du MDN ou Responsabilités conjointes).

4. Demander aux cadets de fixer leur fiche sous la catégorie appropriée.

5. Noter le pointage de chaque équipe. Un point est accordé pour chaque fiche placée correctement.

6. Calculer le pointage final une fois que toutes les fiches ont été fixées sur les pages du tableau de papier.

MESURES DE SÉCURITÉ

S.O.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 3

La participation des cadets à l'activité servira de confirmation de l'apprentissage de ce PE.

CONFIRMATION DE FIN DE LEÇON

La participation des cadets à l'activité du PE 3 servira de confirmation de l'apprentissage de cette leçon.

CONCLUSION

DEVOIR/LECTURE/PRATIQUE

S.O.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PF-002/A-CR-CCP-603-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

S.O.

OBSERVATIONS FINALES

Il est important de reconnaître le partenariat entre la LNC et le MDN pour appuyer le MCC car ces deux organisations collaborent pour assurer le succès des opérations du MCC.

COMMENTAIRES/REMARQUES À L'INSTRUCTEUR

Il est recommandé que cet OCOM soit enseigné le plus tôt possible dans l'année d'instruction.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

A0-040 2005-113124 Directeur – Cadets. (2005). *Protocole d'entente entre le MDN et les ligues*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

C1-068 La Ligue navale du Canada. (2002). *Guide à l'intention des succursales : Partie deux*. Ottawa, Ontario, Ligue navale du Canada.

C1-097 La Ligue navale du Canada. (2008). *Bourses d'études et récompenses*. Extrait le 7 avril 2008 du site http://www.navyleague.ca/fra/cadets_marine/recompenses.asp.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PF-002/A-CR-CCP-603-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-603/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-603-PF-002/A-CR-CCP-603-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.